



Vasarely fait sensation

Le « Bitupa », une toile du plasticien hongrois, a été exposé hier au tribunal. Avec cette initiative le musée Georges-Pompidou souhaite toucher de nouveaux publics.

BOBIGNY

PAR AURY BOUZAR

SCÈNE INHABITUELLE, hier au tribunal de grande instance de Bobigny : là où se croisent d'ordinaire prévenus et magistrats, une œuvre d'art a fait son apparition.

Le « Bitupa » de Victor Vasarely (1906-1997) a été installé dans le hall, le temps d'une journée. Une opération pilotée par le musée Georges-Pompidou, à Paris.

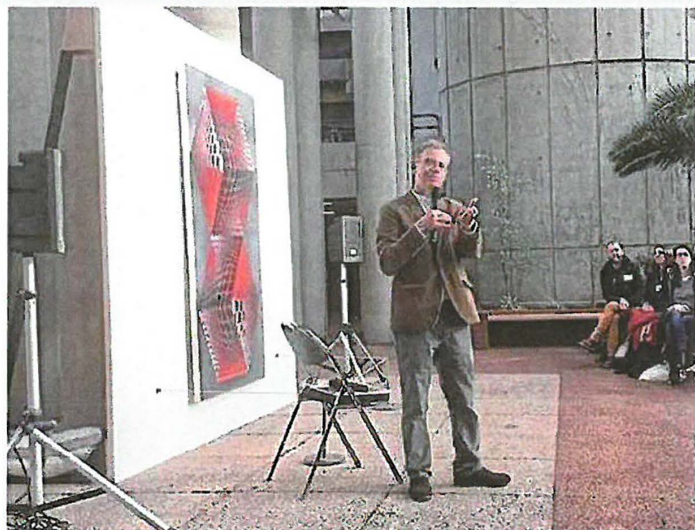
A midi, des dizaines de personnes sont venues écouter le conservateur Michel Gauthier raconter, debout près du tableau, la vie et l'œuvre du plasticien hongrois. De sa collaboration avec David Bowie à l'élaboration du logo de Renault, pendant près d'une demi-heure, Michel Gauthier a raconté Vasarely.

Mais il s'est surtout attardé sur le

chef-d'œuvre du jour, une « hérésie visuelle », a souligné Michel Gauthier. L'artiste a en effet décidé de combiner deux systèmes de perspectives différentes. Plutôt novateur pour l'époque.

BOUDÉ PAR LES INTÉGRISTES

Vasarely avait conscience qu'il « transgressait » les règles de l'art à chaque nouvelle création. Il ne respectait aucun code. « Il repensait le mode de création de l'œuvre », indique le conservateur. Raison pour laquelle « il était houdé par les intégristes de l'art ». En même temps, Vasarely était dans une optique de « démocratisation de l'art ». Il voulait que ses œuvres soient diffusées. Quitte « à ce que ses motifs se retrouvent sur du carrelage ou du papier peint », note Michel Gauthier. Rappelant que son



Bobigny, hier. Michel Gauthier, conservateur au Centre Pompidou, est venu présenter la vie et l'œuvre de Vasarely.

ambition était « de retrouver au moins un de ses tableaux au sein de chaque foyer français ».

Au final, le « père de l'art optique » aura plutôt bien réussi puisque l'on retrouve ses créations dans bon nombre de films, séries ou clips.

Dans le public rassemblé au tribunal de Bobigny hier, Sylvain Colomer, substitut du procureur, voit dans « le fait de recevoir un classique de l'art contemporain une chance, car elle pousse les personnes qui la voient à l'interrogation et encourage la curiosité ». Il souligne également « la symbiose entre le tableau et l'architecture du palais de justice, les deux étant abstraits,

ne respectant pas les codes classiques ». La procureur Fabienne Klein-Donati est également séduite. Elle y voit « une ouverture culturelle au public, ainsi que de la paix, dans un contexte qui n'est pas toujours pacifique ».

Certains, de passage au tribunal ce jour-là, « n'ont pas prêté attention à l'œuvre ». Ou pas remarqué sa présence. « Elle n'a rien d'exceptionnel », souffle l'un d'eux.

D'autres sont plus enthousiastes au moment de découvrir, en ces lieux, une œuvre « de cette envergure ». « Cette initiative est assez rare pour être saluée », applaudit un amateur.